

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Henri QUILLET

En tournée

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1911, tome 13, p. 46-49

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

En tournée

C'était après le repas du soir que devait avoir lieu la réunion. Elle avait été annoncée par voie d'affiche ; depuis quinze jours une douzaine de brochures circulaient dans le pays. Il le faut bien ; on ne peut pas tomber comme cela sur les gens sans crier gare, surtout quand c'est un curé qui va envahir la salle de commune... surtout quand on va présenter du papier timbré à signer. Signer du papier timbré ? Savez-vous que c'est grave, très grave ! Les cultivateurs le savent. Aussi ils ont examiné la question, ils l'ont discutée, etc...

« Savez-vous, me dit à brûle-pourpoint l'un des premiers arrivés, savez-vous que votre machine, votre caisse rurale ne me plait pas du tout, mais là pas du tout. Il y a surtout un mot qui m'a l'air pas mal louche, c'est cette responsabilité illimitée. Répondre sur tous ses biens ! Y songez-vous ? Ah ! ma femme me l'a bien dit : Pierre, tu sais, faut pas répondre pour son voisin. »

Cette responsabilité, en effet, semble formidable, et pourtant ce n'est rien. C'est ce que je fis remarquer à mon homme. « Oui, vous répondez de la caisse, mais vous serez 20, 30 pour répondre, et parmi ces 20, ces 30, vous n'avez aucun risque, puisque leurs biens représentent peut-être 80 fois, 100 fois les fonds engagés. »

« Mais, reprit-il, s'il prenait fantaisie à la caisse de s'engager pour 200.000 fr., 300.000 fr. ? »

« — La belle affaire, elle ne s'engagera pas sans vous, la caisse ; ce n'est pas comme un gendre prodigue qui peut faire ce qui lui passe par la tête ; la caisse est une société ; cette société, c'est vous. C'est donc vous qui décidez ce qu'elle empruntera, combien elle prêtera à chaque demandeur. Vous ouvrez un crédit à la caisse ; vous dites : Elle empruntera tant, elle prêtera un total de tant ; elle ne prêtera pas plus de telle somme au même emprunteur. Si le conseil va plus loin, c'est à la charge des administrateurs. »

Cependant mon auditoire grossissait, de nouveaux arrivants entraient encore par groupes ; mais mes hommes étaient fatigués, je ne voulais pas les faire attendre. Voici le résumé de ma conférence.

MESSIEURS,

Je viens faire chez vous ce que j'ai fait ailleurs déjà, fonder une caisse rurale ; j'ai pensé que vous étiez capables de faire ce que l'on fait à N..., et c'est pour-quoi je suis venu.

La caisse rurale est une caisse d'épargne d'un genre particulier ; l'argent qu'on lui confie, elle le met à la disposition des cultivateurs.

Cet argent qu'on dépose à la caisse, on ne peut le perdre, cela ne s'est jamais vu ; il est garanti par les immeubles que possèdent les sociétaires. Qu'il survienne une guerre, quoi que ce soit, les champs restent là. C'est donc un placement de toute solidité.

C'est mieux que cela, cet argent placé solidement est mis à la disposition des cultivateurs pour les aider dans leur travail, augmenter leur cheptel, acheter des engrais.

On ne prête pas au premier venu : on prête à celui qui a du travail dans les bras, de la conduite, de la bonne volonté ; à celui sur qui on peut compter pour rembourser.

Et pour être sûr de ne pas se tromper, on ne le prête qu'aux gens du pays, faisant partie de la caisse rurale.

On veut savoir aussi pourquoi celui qui demande est dans le besoin, à quoi il emploiera l'argent ; on ne prête pas pour des dépenses de luxe, pour des voyages de plaisir, car ce serait favoriser les dettes, mais on prête pour un objet qui sera utile ; pour acheter une vache, des bœufs, des engrais, un coin de champ, parce que ces choses-là améliorent la situation de l'emprunteur et lui permettront de rembourser. Et si l'emprunteur n'achetait pas ce qu'il a dit, on l'obligerait à rembourser dans les 48 heures.

Enfin, pour se prémunir contre toute surprise, car enfin la situation du débiteur peut changer, etc. on exige une caution.

Les premiers temps, ça vous paraîtra la mer à boire de chercher une caution, mais vous ne tarderez pas à voir que les choses vont assez facilement.

Voyez combien on prend de précautions ?... Et malgré cela l'emprunteur n'a pas plus de démarches à faire que s'il s'adressait à un prêteur ordinaire.

Il s'adresse au comptable ou bien à l'un des administrateurs ; celui-ci répond de suite ou répondra le lendemain qu'il peut compter sur son argent ou n'y pas compter et voilà tout.

Maintenant, si par impossible la caisse venait à perdre, supposons 500 fr., personne n'aurait à prendre dans sa poche pour combler le déficit ; on inscrirait la somme à la colonne *passif*, et la caisse aurait à combler le vide petit à petit, avec son *Fonds de réserve*.

Voici comment se forme le fonds de réserve : Pour prêter de l'argent, la caisse doit en trouver ; elle trouve facilement du 3% chez des particuliers qui savent que le placement est de toute sûreté. Si elle n'en trouve pas chez les particuliers, elle en trouve sûrement à la caisse régionale ou à la caisse centrale qui fournit des fonds aux caisses qui en manquent, et qui en reçoit des caisses qui en ont trop.

J'ai continué ma conférence en développant les avantages de cette intéressante association ; avantages au point de vue de la culture, de la prospérité des familles. J'expliquai comme quoi c'est un moyen de favoriser l'épargne chez les jeunes gens, de combattre l'alcoolisme.

Le lecteur pourra juger par ces quelques lignes combien il est facile de devenir conférencier.

Vous avez votre sujet bien préparé ; vous le donnez dans tel village ; vous allez dans un autre village traiter la même question de la même manière si vous voulez, et vous voilà pourtant un conférencier écouté, aboutissant à des résultats, peut-être célèbre.

Mettez-moi trois ou quatre apôtres de ce genre dans un canton, fondant uniquement des caisses rurales : s'en occupant seulement le dimanche et jugez du travail qui se ferait...

Que d'autres suivent la même méthode pour les autres associations et vous arriverez à couvrir en très peu de temps le canton d'œuvres sociales.

L'abbé H. QUILLET.